

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Modifications aux registres des courtiers, conseillers, cabinets et leurs représentants, ainsi que des sociétés et représentants autonomes
 - 3.5 Avis d'audiences
 - 3.6 Sanctions administratives et décisions disciplinaires
 - 3.7 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES COURTIER, CONSEILLERS, CABINETS ET LEURS REPRÉSENTANTS, AINSI QUE DES SOCIÉTÉS ET REPRÉSENTANTS AUTONOMES

3.4.1 Inscription de firmes

3.4.1.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.1.2 Conseillers en valeurs

Aucune information

3.4.1.3 Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
512086	National Financial Insurance Agency inc.	Solange Blais	Assurance de personnes Planification financière	2007-11-27
513313	Services Financiers CEP inc.	Sylvain Tremblay	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-11-27

513321	Assurances Tony Chiu inc.	Shaw Hao Chiu	Assurance de dommages	2007-11-26
513328	BBA Prospéria inc.	Benoit Goulet	Assurance de personnes	2007-11-23
513332	Les Services Financiers Flauto Inc.	Bruno Flauto	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-11-23
513341	Leduc & Associés, Services Financiers inc.	Jean-François Leduc	Assurance de personnes	2007-11-28

3.4.2 Agréments ou autorisations à titre de dirigeants et dirigeants responsables

3.4.2.1 Courtiers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- Elliott, Steven Robert
IPC Valeurs Mobilières Corporation

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc. :

- Awan Rizwan Ahmad
- Balmer, James Philip
- Lapchinski, Andreka Helen
- Moosa, Farooq Nizar Paperwala

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns itée/Ltd. :

- Awan Rizwan Ahmad
- Balmer, James Philip
- Carey, William John
- Gunderson, Kelsey Charles
- Lapchinski, Andreka Helen
- Moosa, Farooq Nizar Paperwala

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Financière Banque Nationale inc. :

- Araj, Nizar
- Murray, Larry Edward
- Piche, Carmen Marie

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Fonds des professionnels Gestion privée inc. :

- Genest, Pierre
- Grenier, Gilles Pierre

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de MGI Valeurs Mobilières inc. :

- Bell, Nigel Hamilton
- Bird, Ian David
- Brigham, Patrick Spencer
- Stevens, John Washington
- Wardlaw, Ronald James

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Paradigme Capital inc. :

- Cooper, Douglas Steele
- Leung, Gabriel

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Partenaires Westwind inc. :

- Bruno, Daniel Sergio
- Diwa, Hazel
- Molnar, Kurt Bradley

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc. :

- Adamakakis, Adam
- Park, Sonia

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de TD Waterhouse Canada inc. :

- Bury, Warren Haworth
- Chevrier, Louis

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Valeurs mobilières Desjardins inc. :

- Meunier, Marie-Pierre
- Sonnenberg, Kristine Diane

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Bloch, François

Fimat Canada inc.

- Bird, Tanya Rosaleen
Capital Wellington Ouest
- Bullock, Darcy Louis
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Desaulniers, André
JitneyTrade inc.
- Farncomb, Frederick Evans
La Corporation Canaccord Capital
- Glover, Douglas James
Valeurs Mobilières Hampton limitée
- Jacobs, Franklin Gordon
Valeurs Mobilières Secutor
- Sauriol, Christine
Deutsche Bank Valeurs Mobilières limitée
- Wong, William
Blackmont Capital Inc.

3.4.2.2 Conseillers en valeurs

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Hamilton, Charles
Gestion privée de portefeuille MD inc.
- Lorgen, Eivind
Gestion des placements Nordea, Amérique du Nord
- Rawson, Peter
Goodman & Company, conseil en placement ltée

3.4.2.3 Cabinets de services financiers

Agrément à titre de dirigeant responsable de la personnes suivante :

- Martin Patrick
Investissements Patrick Martin inc.

3.4.3 Cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

3.4.3.1 Courtiers en valeurs

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable des personnes suivantes :

- MacDonald, Colleen
IPC Valeurs Mobilières Corporation

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns inc. :

- Claggett, Bryan Dale
- Myers, Joan
- Warner, Karen Anne
- Witt, Brenda Catherine

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd. :

- Claggett, Bryan Dale
- Myers, Joan
- Warner, Karen Anne
- Witt, Brenda Catherine

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Financière Banque Nationale inc. :

- Adam, Sabine
- Welson, John Richard

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Carmody, David Earl
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Fauteux, Louise (Kostitch)
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Fries, John George Michael
Valeurs Mobilières Crendial inc.
- Reford, Lewis Tewksbury
MGI Valeurs Mobilières inc.

3.4.3.2 Conseillers en valeurs

Cessation de fonction à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte de Avantages, services financiers inc. :

- Ballarano, Bruno
- Marcoux, Michel
- Ricard, Louise
- Tremblay Sarno, Jocelyne

Cessation de fonction à titre de dirigeant des personnes suivantes pour le compte Les Fonds AGF inc. :

- Nolan, Denis
- Graham, George Keith

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- Bloomberg, Jonathan Ian
Gestion d'actifs Burgundy Itée
- Chau, Nelson
ING gestion de placements inc.
- Ip, Beatrice Ling
Gestion de placements Highstreet

3.4.3.3 Cabinets de services financiers

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de la personne suivante :

- Blais, Jacques
Investissements Patrick Martin inc.

3.4.4 Cessations, interruptions, non-renouvellements, radiations, révocations et suspensions des représentants autorisés

3.4.4.1 Courtiers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd., vu la cessation de cette activité :

- Beccherini, Sonia
- Charbonneau, Jean-Marie
- Claggett, Bryan Dale
- Cripps, Jeri Anne
- Currie, John Michael Patrick
- Dahms, Jeremy Allan
- Drumonde, Antonio
- Myers, Joan
- Trakas, Stavro

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de RBC Dominion Valeurs Mobilières inc, vu la cessation de cette activité :

- Disabatino, Gianni John

- Helou, François Albert
- Lamarre, Marie-Claude
- Smith, Nathalie

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de TD Waterhouse Canada inc., vu la cessation de cette activité :

- Breton, Claude
- Filteau, Marie Hélène
- Lemay, Fernand

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Valeurs Mobilières Hampton limitée, vu la cessation de cette activité :

- Papapanos, Antonios Dimitrios
- Papapanos, Nick Dimitrios
- Pelletier, Pascal

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Candido, Laura
Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Christante, Ciaara Quinn
Blackmont Capital Inc.
- Fauteux, Louise (Kostitch)
Courtage Direct Banque Nationale inc.
- Fries, John George Michael
Valeurs Mobilières Credential inc.
- Gibson, Michael James Robert
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Gloyn, Jaeme
Gestion MD limitée
- Micyk, Richard
Marchés mondiaux CIBC inc.
- Sylvestre, Anne Christine
Brockhouse & Cooper Inc.
- Xing, Xiaocong
Edward Jones

3.4.4.2 Conseillers en valeurs

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, pour le compte de Station Mont Tremblant société en commandite, vu la cessation de cette activité :

- Allard, Dyane
- Lucas, Carolynne

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- Bloomberg, Jonathan Ian
Gestion d'actifs Burgundy Itée
- Chau, Nelson
ING gestion de placements inc.

3.4.4.3 Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces informations auprès du d'un agent d'information au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché

3a	Assurance de dommages (Agent)	F	Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)		
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)		
4a	Assurance de dommages (Courtier)		
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)		
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)		
5a	Expertise en règlement de sinistres		
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers		
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises		
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur		
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers		
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises		
6	Planification financière		
7	Courtage en épargne collective		
8	Courtage en contrats d'investissements		
9	Courtage en plans de bourses d'études		

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
174674	Adada	Majed	7	2007-11-19
172248	Akpaki	Ayé Victor	1A	2007-11-28
135425	Allard	Guylaine	3A	2007-11-27
170472	Allard	Annie	7	2007-11-26
159125	Archambault	Patrick	2B	2007-11-26
175688	Arias	Carlos Jorge	1B	2007-11-23
100858	Auger	Pierre	5D	2007-11-21
162942	Authier	Johanne	4B	2007-11-26
174727	Bachour	Rafi	7	2007-11-19
175063	Banu	Miruna Ioana	1A	2007-11-26
139045	Barbeau	Annick	7, 9	2007-11-19

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
159578	Beauchemin	Lisa	4A	2007-11-26
164294	Beaulieu	Anny	7, F	2007-11-26
101689	Beaumont	Édith	5A	2007-11-21
102396	Belzile	Marcel	1A, 2A	2007-11-26
137903	Boivin	Aline	7, F	2007-11-23
104210	Bouchard	Michel	2A	2007-11-22
104458	Boudreault	Alcide	1A	2007-11-23
104618	Boulianne	Danielle	1A, 6	2007-11-28
149997	Bourbeau	Catherine	7	2007-11-21
167238	Bourcier	Jean-François	9	2007-11-21
105092	Bressani	André	9	2007-11-22
146056	Breton	Manon	1A, 6	2007-11-28
170428	Briand	Matthieu	7	2007-11-20
170428	Briand	Matthieu	1A	2007-11-28
138018	Brien	Gaétan	3A	2007-11-23
167590	Bruneau	Nathalie	1A	2007-11-23
157205	Bélanger	Josiane	7	2007-11-26
172323	Careme	Gregory	1A	2007-11-26
173878	Chamberland	Eve	7, F	2007-11-23
158977	Champagne	Claire	1A	2007-11-27
137049	Chevrier	Johanne	7	2007-11-19
153043	Chouinard	Alain	1A	2007-11-23
166031	Cloutier	Mario	1A	2007-11-22
107769	Cornellier	Daniel	7	2007-11-22
107795	Corriveau	Nancy	7	2007-11-22
166097	Coulombe	Christine	4A	2007-11-27
146952	D'Argensio	Riccardo	7	2007-11-19
108760	Daigneault	Yves	2B	2007-11-26
109456	Denis	Yolande	4A	2007-11-26
159296	Deschênes	Colette	4C	2007-11-28
164638	Dionne	Hélène	2B	2007-11-26
175238	Doyon	Nathalie	1B	2007-11-23
168876	Drouin	Amélie	7	2007-11-20
111237	Dugré	Jean	4A	2007-11-26
135653	Durand	Karine	4A	2007-11-27
169691	El Ourabi	Sami	1A	2007-11-28
171212	Estime	Nathalie	1A	2007-11-27
165925	Faucher	Marie-Claude	7, F	2007-11-26
112238	Filteau	Geneviève	7	2007-11-26
112376	Fontaine	Caroline	7	2007-11-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
175750	Forgach	Kristian	7	2007-11-21
146792	Frankel	Michelle	7	2007-11-22
165566	Fung	Alice Yuen Yee	7	2007-11-22
113381	Gagnon	Hildebrand	6	2007-11-21
113345	Gagnon	François	7	2007-11-23
172759	Gagné	Isabelle	7	2007-11-26
113594	Gailloux	Carole	1A, 6	2007-11-23
113852	Gaudio	Sammy Salvatore	6	2007-11-23
113886	Gaudreault	Annie	7, F	2007-11-21
174828	Gendreau	Patrick	7, F	2007-11-21
175764	Georgison	Carol	7	2007-11-26
175149	Germain	Mélanie	3B	2007-11-28
155815	Gionet	Nicole	4A	2007-11-26
114887	Gloutnez	Diane	7, F	2007-11-20
115394	Grégoire	Ghislain	3A	2007-11-27
175119	Harwood-Farkas	Katherine Thalia	4B	2007-11-21
116381	Heppell	Sylvie	1A	2007-11-26
169176	Hins	Nancy	4A	2007-11-27
168817	Houde	Josianne	1A	2007-11-28
145880	Houle	David	7	2007-11-23
163880	Hébert	François	7	2007-11-20
116263	Hébert	Diane	1A, 2A	2007-11-28
116809	Imanpoorsaid	Hooshang	1A, 2A	2007-11-26
167272	Jacques	Claude	1A	2007-11-26
173624	Kalantzis	Christina	4B	2007-11-28
175089	Koulougli	Mohammed	4B	2007-11-27
171971	Lalancette	Annie	1A	2007-11-26
175725	Lalonde	Jean-François	1A	2007-11-28
171559	Laporte	Fanny	7	2007-11-26
171445	Larose	Eric	3B	2007-11-22
119865	Lauzon	Clément	7	2007-11-23
119983	Lavigne	Linda	5A	2007-11-26
142477	Lee	Tak Wing	7	2007-11-26
120907	Legault	Armand	1A	2007-11-23
171793	Lemay	Denise	4B	2007-11-23
157973	Lembe	Tshibidi	1A	2007-11-27
175254	Lessard	Eric	1A	2007-11-28
121957	Loggia	Rosario	1A	2007-11-26
175477	Lu	Ying	7	2007-11-19
174740	Létourneau	Isabelle	1A	2007-11-28

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
155973	Mani	Youssef	3B	2007-11-27
122596	Manseau	André	1B	2007-11-23
123952	Millette	Manon	7, F	2007-11-23
123952	Millette	Manon	6	2007-11-28
144051	Moureaux	Frédéric	4B	2007-11-28
174268	Murdock	Martin	1A	2007-11-26
124717	Murphy	Peter Gerard	2C	2007-11-26
124929	Nault	Christiane	7	2007-11-23
158630	Nittolo	Luana	4A	2007-11-28
175778	Noël	Michel	7	2007-11-26
125433	Ouellette	Lyne	7	2007-11-23
149411	Oundjian	Jason	7	2007-11-20
136140	Palin	Diane	7	2007-11-23
139599	Paquette	Chantal	7	2007-11-19
139599	Paquette	Chantal	1A	2007-11-23
160675	Pastor	Pascal	7	2007-11-22
126221	Payette	Lucie	7, F	2007-11-21
165784	Payeur	Isabelle	1B	2007-11-23
142110	Pelletier	Anie	7, F	2007-11-20
126373	Pelletier	Germain	1A	2007-11-26
159367	Pelletier	Sébastien	5E	2007-11-23
164824	Pepin	Mélanie	4B	2007-11-27
155851	Perugino	Joey	7	2007-11-20
157880	Poulin	Danielle	7, F	2007-11-26
127770	Powers	Don Cecil	7	2007-11-19
170627	Prud'homme	Christiane	4B	2007-11-26
145012	Renaud	Mathieu	3B	2007-11-28
141111	Resther	Louis-Simon	D	2007-11-26
128935	Rivard	Louise	7	2007-11-23
129250	Rocheleau	Danielle	7, F	2007-11-22
130011	Ruel	Lyne	7, F	2007-11-26
130226	Samson	Réal	1A	2007-11-28
143002	Sanche	Sylvie	7, F	2007-11-26
174973	Sharp	Peter	7	2007-11-19
148411	Sigouin	Carole	7	2007-11-23
168421	Sonkodi	Daniel	7	2007-11-21
173304	Tabares Osorio	Carlos Alberto	1A	2007-11-26
169145	Talbi	Redouane	7	2007-11-21
170419	Tamburro	Dante	7	2007-11-23
174401	Tavolaro	Sabrina	7	2007-11-20

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
132192	Théberge	Gilles	1A, 6	2007-11-28
132192	Théberge	Gilles	7	2007-11-23
149471	Thériault	Catherine	4B	2007-11-26
132289	Thérien	Lorraine	4B	2007-11-27
132708	Tournay	Lyne	7	2007-11-20
132889	Tremblay	François	7, F	2007-11-22
168777	Tsarouhas	Theodore	7	2007-11-26
132170	Tétreault	Sonia	7, F	2007-11-26
132170	Tétreault	Sonia	6	2007-11-28
133659	Vachon	Robert	7	2007-11-19
133799	Vallée	Marc	7	2007-11-26
165954	Yang	Tennyson	7	2007-11-19
163370	Yue	Xin	7	2007-11-26

3.4.5 Refus d'inscription d'une firme

Aucune information.

3.4.6 Cessations, radiations et suspensions des firmes inscrites

3.4.6.1 Courtiers en valeurs

Aucune information.

3.4.6.2 Conseillers en valeurs

Avantages, services financiers inc.

Interruption d'activité à titre de conseiller en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

3.4.6.3 Cabinets de services financiers

Cessations

Inscription	Nom du cabinet	Disciplines	Date de cessation
500099	2981238 Canada inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2007-11-23
500967	Assurances Lortie, Young & Associés inc.	Assurance de dommages	2007-11-23
504174	Marsan et Bernard assurances inc.	Assurance de dommages	2007-11-23

Suspensions / Radiation

Inscription	Cabinet	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
502678	Gestion Lagau inc.	2007-DIST-0542	Suspension	2007-11-05
502936	159831 Canada inc.	2007-DIST-0543	Suspension	2007-11-05
503529	177889 Canada inc.	2007-DIST-0544	Suspension	2007-11-05
509281	Gestion K2 inc.	2007-DIST-0549	Radiation	2007-11-28

3.4.6.4 Sociétés et représentants autonomes

Inscription	Nom du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502167	Carole Gailloux	Assurance de personnes Planification financière	2007-11-23
505503	Marcel Roy	Assurance de personnes	2007-11-28
508108	Normand Harrisson	Assurance de personnes	2007-11-27
509936	Evelyne Rejaunier	Assurance de personnes	2007-11-27
511168	Frédéric Gauthier	Assurance de personnes	2007-11-21
511514	Alain Chouinard	Assurance de personnes	2007-11-23
512914	Kamel Said-Mansour	Assurance de personnes	2007-11-23
513037	Louis-Simon Resther	Assurance de personnes	2007-11-26
513175	Mohamed Souhail Abdelkader	Assurance de personnes	2007-11-23

3.4.6.5 Représentants de cabinets de services financiers (*en vertu de l'article 218 de la LDPSF*)

Aucune information.

3.4.7 Suspensions et radiations des OAR

3.4.7.1 Membres de l'ACCOVAM

Aucune information.

3.4.7.2 Membres de la CSF

Aucune information.

3.4.7.3 Membres de la ChAD

Aucune information.

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Roberto Pistilli	(CD00-0655)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C. Albert Audet	4 décembre 2007 à 9h30 5 décembre 2007 à 9h30 6 décembre 2007 à 9h30 7 décembre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	audition sur culpabilité
Richard Sirois	(CD00-0663)	François Folot, président Jacques Denis, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	4 décembre 2007 à 9h30	Hôtel Universel de Rivière-du-Loup 311, boul. Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5S4	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition sur culpabilité
Guyline Lecours	(CD00-0611)	François Folot, président Carmel Gagnon, A.V.A. Gaétan Magny	6 décembre 2007 à 9h30	Palais de justice de Québec 300, boul. Jean Lesage, Québec (Québec) G1K 8K6	Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur. Avoir causé un découvert ou risque de découvert. Défaut de remettre les documents appartenant à un client sans délai. Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits).	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Pascal Baril	(CD00-0681)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Pierre Beaugrand, A.V.A.	10 décembre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.</p> <p>Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.</p> <p>Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.</p> <p>Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.</p> <p>Conflits d'intérêts.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Edward Ronald Greeley	(CD00-0675)	François Folot, président Bernard Meloche Albert Audet	11 décembre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			12 décembre 2007 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			13 décembre 2007 à 9h30		Conflicts d'intérêts.	
			14 décembre 2007 à 9h30			
Serge Fortas	(CD00-0647)	Janine Kean, président Michel Cotroni, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	12 décembre 2007 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur sanction
					Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	
					Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Carmen Aubertin	(CD00-0668)	François Folot, président Albert Audet Claude Trudel, A.V.A.	17 décembre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Marc-André Trottier	(CD00-0678)	François Folot, président	18 décembre 2007 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur culpabilité
		Gisèle Balthazard, A.V.A. Robert Archambault, A.V.A.	19 décembre 2007 à 9h30		Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Vincent Lacroix	(CD00-0609)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	19 décembre 2007 à 9h30 20 décembre 2007 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	audition moyens préliminaires

3.6 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.6.1 Autorité

Aucune information.

3.6.2 BDRVM

Aucune information.

3.6.3 OAR

3.6.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.6.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.6.3.3 ACCOVAM

FORMATION D'INSTRUCTION

CANADA
CONSEIL DE SECTION DU QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Date : 24 octobre 2007

DEVANT: **Me Jean-Pierre Lussier**
 M. François Demers
 M. Sylvain Thériault

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES,

« l'Association »

Et

DAN IONESCU,

« l'Intimé »

D É C I S I O N

[1] Après enquête, le personnel de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ci-après désignée comme l'Association ou l'ACCOVAM) a conclu que Dan Ionescu (ci-après désigné comme l'Intimé) avait commis une infraction passible d'une sanction disciplinaire par une formation d'instruction constituée conformément au Statut 20 de l'ACCOVAM.

[2] Le 1^{er} août 2007, l'Association et l'Intimé ont signé, au sujet de cette infraction, l'entente de règlement suivante :

« SETTLEMENT AGREEMENT

I. INTRODUCTION

1. The Enforcement Department Staff (« Staff ») of the Investment Dealers Association of Canada (« the Association ») has conducted an investigation (« the Investigation ») into the conduct of Dan Ionescu (« the Respondent »).
2. The Investigation discloses matters for which the Respondent may be disciplined by a hearing panel appointed pursuant to Association By-law 20 Part 10 (« the Hearing Panel »).

II. JOINT SETTLEMENT RECOMMENDATION

3. Staff and the Respondent consent and agree to the settlement of these matters by way of this settlement agreement (« the Settlement Agreement ») in accordance with By-laws 20.35 to 20.40, inclusive and Rule 15 of the Association Rules of Practice and Procedure.
4. The Settlement Agreement is subject to acceptance by the Hearing Panel.
5. The Settlement Agreement shall become effective and binding upon the Respondent and Staff as of the date of its acceptance by the Hearing Panel.
6. The Settlement Agreement will be presented to the Hearing Panel at a hearing (« the Settlement Hearing ») for approval. Following the conclusion of the Settlement Hearing, the Hearing Panel may either accept or reject the Settlement Agreement.
7. If the Hearing Panel accepts the Settlement Agreement, the Respondent waives his/her right under the Association By-laws and any applicable legislation to a disciplinary hearing review or appeal.

8. If the Hearing Panel rejects the Settlement Agreement, Staff and the Respondent may enter into another settlement agreement; or Staff may proceed to a disciplinary hearing in relation to the matters disclosed in the Investigation.
9. The Settlement Agreement will become available to the public upon its acceptance by the Hearing Panel.
10. Staff and the Respondent agree that if the Hearing Panel accepts the Settlement Agreement, they, or anyone on their behalf, will not make any public statements inconsistent with the Settlement Agreement.
11. Staff and the Respondent jointly recommend that the Hearing Panel accept the Settlement Agreement.

III. STATEMENT OF FACTS

(i) Acknowledgment

12. Staff and the Respondent agree with the facts set out in this Section III and acknowledge that the terms of the settlement contained in this Settlement Agreement are based upon those specific facts.

(ii) Factual Background

13. The Respondent was at the time of the alleged infraction an employee of the former member firm iForum Securities Inc.;
14. On or about February 2004, the Respondent opened an account for a client, Glencoe Profit Taker Hedge Fund (hereinafter « the Glencoe fund ») located in Bahamas;
15. The Respondent was in charge of selecting potential investors into the Glencoe fund;
16. The Respondent's name was designated as the contact for investors on the web site of Glencoe;
17. The Respondent created two investment clubs named Profit takers 1 and 2;
18. These investment clubs were clients of the former member firm iForum Securities Inc.;
19. Messrs M.B., P.B. and M.D. (hereinafter « the clients ») were members of these investment clubs;

20. During the course of their dealings through the investment clubs, the clients were approached and solicited by the Respondent about investing in the Glencoe fund;
21. The Respondent forwarded an e-mail to the clients to solicit their investment in the Glencoe Fund;
22. All sums invested in the Glencoe Fund were remitted to the Respondent by the clients;
23. The clients had not been solicited by anyone else in order to invest in the Glencoe Fund nor were they contacted by anyone else regarding their investment;
24. The Respondent did not verify as to whether or not such investment had been approved for distribution in Quebec;
25. The Autorité des marchés financiers (AMF) never received a prospectus from the Glencoe fund nor did it receive a demand for an exemption of a prospectus;
26. Messrs P.B. and M.D. would have lost their investment in the Glencoe fund;

IV. CONTRAVENTIONS

27. The Respondent admits to the following contraventions of Association By-laws, Regulations, Rulings or Policies;
 - a) Between on or about May 2003 to on or about January 2004, the respondent, Mr Dan Ionescu failed to exercise due diligence in facilitating an investment in an hedge fund for his clients Mr. M.B., Mr. P.B. and Mr. M.D. without making the proper verification as to whether or not such investment respected the Quebec Securities Act, thereby engaging in conduct unbecoming or detrimental to the public interest, contrary to By-law 29.1 of the Association.

VI. TERMS OF SETTLEMENT

28. The Respondent agrees to the following terms of settlement :

Penalties :

- (i) *Fine of \$10,000;*
- (ii) *Successful completion of the examination based on the Conduct and Practices Handbook Course within six months of the effective date of the Settlement Agreement.*

29. Unless otherwise stated, any monetary penalties and costs imposed upon the Respondent are payable immediately upon the effective date of the Settlement Agreement.
30. Unless otherwise stated, any suspensions, bars, expulsions, restrictions or other terms of the Settlement Agreement shall commence on the effective date of the Settlement Agreement. »

[3] Le 22 octobre 2007, l'Association et l'Intimé comparaissaient devant notre formation d'instruction et présentaient leurs représentations afin que l'entente de règlement ci-dessus reproduite, reçoive notre aval.

[4] Après avoir délibéré, nous avons résolu d'accepter l'entente de règlement. Nous nous en expliquons par les motifs suivants.

[5] En premier lieu, notre formation souligne son entier accord avec certaines prémisses énoncées par différentes formations d'instruction à l'égard d'ententes de règlement.

[6] Dans Re : Valeurs Mobilières Union Ltée et John P. Thompson¹, la formation d'instruction soulignait que face à une entente de règlement, la formation d'instruction n'a pas à substituer sa propre discrétion à celle des parties. Elle doit plutôt se limiter à vérifier si le résultat de la négociation est ou non raisonnable, compte tenu de l'ensemble des circonstances.

[7] Dans Re : Milewski², la formation d'instruction exprimait avec éloquence cette idée en écrivant ceci :

« A District Council considering a settlement agreement will tend not to alter a penalty that it considers to be within a reasonable range, taking into account the settlement process and the fact that the parties have agreed. It will not reject a settlement unless it views the penalty as clearly falling outside a reasonable range of appropriateness. »

(soulignements ajoutés)

[8] Dans ce sens, une formation d'instruction doit conserver à l'esprit que la pénalité consentie aux termes d'une négociation permettant à l'Association d'éviter les coûts d'une poursuite et de s'assurer d'un résultat favorable risque de se situer comme on l'a décrit dans Re : Milewski, « at the low end of the spectrum ». Dans une négociation de

¹ Bulletin de l'ACCOVAM no. 3531, 18 avril 2006;

² Re Milewski (1999) I.D.A. C.D. No. 17, 28 juillet 1999;

ce type, chaque partie doit y trouver son compte et la formation d'instruction doit donc se montrer circonspecte avant de refuser de donner acte à une telle entente de règlement.

[9] C'est pourquoi dans Re : Clark³, la formation d'instruction écrivait ceci :

« ... the panel should not simply substitute its discretion for that of Staff who negotiated the settlement. The panel must be cognizant of the importance of the settlement process and should not interfere lightly in a negotiated settlement. ...the settlement process is one of negotiation and compromise and the penalty imposed following a settlement will often be less onerous than one imposed following a hearing where similar findings are made. »

(soulignements ajoutés)

[10] Ceci précisé, nous prenons acte de l'existence de plusieurs circonstances atténuantes, notamment l'absence de précédents disciplinaires, la pleine collaboration de l'Intimé lors de l'enquête et son aveu de responsabilité à la première occasion.

[11] Au surplus, le procureur de l'Intimé a signalé que, sur le site web du fonds Glencoe, apparaissait le nom d'un avocat québécois. Même si cet état de fait ne dispensait pas l'Intimé de vérifier par lui-même si le fonds Glencoe avait fait l'objet d'un prospectus ou en avait été dispensé par l'Autorité des Marchés Financiers, cela explique son comportement, lequel ne semblait pas empreint de mauvaise foi.

[12] Trois clients ont été concernés par les transactions. Deux d'entre eux auraient perdu leur investissement. Ces derniers étaient, par ailleurs, des investisseurs avisés (l'un d'eux était conseiller en placement de fonds mutuels, l'autre, un ingénieur versé dans le domaine des valeurs mobilières).

[13] Les sommes impliquées s'élevaient à environ 75 000,\$ et les commissions générées par ces placements étaient relativement peu élevées (entre 2000,\$ et 3000,\$).

[14] Quant à la situation personnelle de l'Intimé, il est sans emploi depuis janvier 2007. La présente instance étant pendante, il n'a pu trouver du travail dans l'industrie depuis cette date.

[15] Pour ce qui est de la jurisprudence, les parties nous ont référé aux affaires Randal Jerome Hazen⁴ et Gus Anastasio Dimas⁵. Dans ces deux cas, l'amende

³ Re Clark (1999) I.D.A. C.D. No. 40, 29 novembre 1999;

⁴ Bulletin no. 3563, 24 juillet 2006;

⁵ Bulletin no. 3458, 6 septembre 2005;

PAGE : 7

imposée était aussi de 10 000,\$. À cette amende, il fallait cependant ajouter des montants représentant les frais (5 000,\$ et 1 500,\$ respectivement) et certaines autres conditions. En revanche, ces deux affaires impliquaient beaucoup plus de clients que dans le cas sous étude. Et les montants investis étaient plus considérables. Plus encore, dans l'affaire Dimas, ce dernier savait qu'il n'y avait pas de dispense de prospectus et que les transactions ne respectaient pas la politique interne de la firme qui l'employait.

[16] Nous estimons donc que la sanction proposée dans l'entente de règlement est raisonnable compte tenu des circonstances qui nous ont été exposées.

POUR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :

[17] **ACCEPTÉ** l'entente de règlement et lui **DONNE EFFET** à compter de la date de réception par les parties de la présente décision.

Le 24 OCTOBRE 2007



François Demers, membre de la formation d'instruction

Le 24 octobre 2007



Sylvain Thériault, membre de la formation d'instruction

Le 24 octobre 2007



Jean-Pierre Lussier, président de la formation d'instruction

Pour l'Association: Me Éric Cantin

Pour l'Intimé: Me Patrick Ouellet

Date d'audience : 22 octobre 2007

Date de délibéré : 22 octobre 2007

Date de décision : 24 octobre 2007

3.6.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.6.3.5 RS

Aucune information.

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

DV Trading inc.

Une dispense a été accordée à DV Trading de l'obligation de s'inscrire en tant que conseiller en valeurs de plein exercice prévue à l'article 148 de la Loi dans le cadre de ses activités auprès du courtier américain Rosenthal Global Securities, LLC;

Une dispense a été accordée à DV Trading des obligations de l'article 193.1 du Règlement et l'autorise à limiter ses activités à celles permises à un centre financier international.

Ces dispenses sont accordées aux conditions suivantes :

- DV Trading limitera ses activités au courtier Rosenthal Global Securities, LLC;
- DV Trading devra se soumettre, sur demande, à une inspection de ses livres et registres par l'Autorité;
- DV Trading s'engage par écrit à rendre accessible à l'Autorité la liste de ses clients au Québec si celle-ci lui en fait la demande.

Natixis Asset Management

Une dispense a été accordée à Natixis Asset Management de l'application de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières et l'autorise à agir à titre de courtier en valeurs dans le cadre du régime d'actionnariat de Sanofi-aventis S.A. intitulé « Action 2007 » par l'entremise d'un fonds commun de placement d'entreprise à l'intention des employés admissibles résidant au Québec de Sanofi-aventis S.A., ses filiales, sociétés affiliées ou membres de son groupe.

Cette dispense est octroyée aux motifs suivants:

- les actions de Sanofi-aventis S.A. sont négociées aux bourses de Paris et de New York;
- Natixis Asset Management est inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers de France et ses services se limitent à l'administration du régime;
- au plus 1 250 employés résidant au Québec sont admissibles au régime;
- un document d'information établi en français est remis aux participants du régime qui résident au Québec.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Casgrain, Guy R.
Casgrain & compagnie Limitée

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité pour le compte de Casgrain & Compagnie et Casgrain Gestion, une filiale à part entière.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- Casgrain & compagnie Limitée, courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dérogation à l'article 41 de l'Instruction générale n° Q-9

- Linden, Josephnie
Goldman Sachs & Co.

Une dérogation a été accordée au représentant lui permettant de déroger aux dispositions de l'article 41 de l'Instruction générale n° Q-9.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'agir à titre de responsable en matière de titres dérivés

- Linden, Josephnie
Goldman Sachs & Co.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'agir à titre de responsable en matière de titres dérivés pour le compte de Goldman Sachs & Co.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Gestion de portefeuille Natcan Inc.

Approbation du renforcement de la position importante de 76,1 % à 85,75 % dans le capital-actions de Gestion de Portefeuille Natcan Inc, conseiller en valeurs plein exercice par Banque Nationale du Canada. Ce renforcement de position importante se fait indirectement par la société Placements Banque Nationale inc.

Valeurs mobilières Orion Inc.

Approbation de la prise de position importante de 100 % du capital-actions de Valeurs Mobilières Orion Inc., courtier en valeurs de plein exercice par Macquarie Groupe Limited. Cette prise de position importante est faite via plusieurs filiales dont les principales, Orion Financial Inc et Macquarie Capital Acquisition (Canada) Ltd.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Goldman Sachs Canada Inc.

Approbation d'un emprunt de 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Goldman Sachs Canada Finance Co. en faveur de Goldman Sachs Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Goldman Sachs Canada Finance Co. renonce à concourir est de 250 000 000 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.